

ARRETE N° 2023-2024-DF-RF-52-1

PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION

DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'IUT de Tremblay du 9 novembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'IUT de Tremblay pour l'année universitaire 2023-2024 :

Responsables de mention ou de parcours :

BUT 1, BUT3 Gestion des Administrations et des Entreprises (GEA) **Mme POULIQUEN**

BUT 2 Gestion des Administrations et des Entreprises (GEA) **M. POIRIER**

Responsables de mention ou de parcours :

BUT 1, BUT 2, BUT 3 Génie Industriel et Maintenance (GIM) **M. BOUABDALLAOUI**

BUT 1 Management de la Logistique et des Transports (MLT) **M. ZITTI**

BUT 2 Management de la Logistique et des Transports (MLT) **M. BOUHALLEB**

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2023

La Présidente

Annick UNIVERSITE PARIS 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN